



Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

Quarante-septième session

Bonn, 6-15 novembre 2017

Point 7 de l'ordre du jour

Questions relatives à l'agriculture

Questions relatives à l'agriculture

Projet de conclusions proposé par le Président

Additif

**Recommandation de l'Organe subsidiaire de conseil
scientifique et technologique**

À sa quarante-septième session, l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique a recommandé le projet de décision ci-après, pour examen et adoption à la vingt-troisième session de la Conférence des Parties :

Projet de décision -/CP.23

Questions relatives à l'agriculture

La Conférence des Parties,

Rappelant la décision 2/CP.17, en particulier les paragraphes 75 à 77,

Ayant examiné les rapports de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique sur les cinq ateliers de session tenus sur les questions relatives à l'agriculture¹,

1. *Prie* l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique et l'Organe subsidiaire de mise en œuvre d'examiner ensemble les questions relatives à l'agriculture, notamment dans le cadre d'ateliers et de réunions d'experts, en travaillant de concert avec les organes constitués au titre de la Convention et en prenant en compte les vulnérabilités de l'agriculture aux changements climatiques et les approches appliquées pour aborder les questions de sécurité alimentaire ;

¹ FCCC/SBSTA/2014/INF.2, FCCC/SBSTA/2015/INF.6, FCCC/SBSTA/2015/INF.7, FCCC/SBSTA/2016/INF.5 et FCCC/SBSTA/2016/INF.6 (en anglais seulement).



2. *Invite* les Parties et les observateurs à soumettre², d'ici au 31 mars 2018, leurs vues sur les points devant être abordés dans les travaux dont il est question au paragraphe 1 ci-dessus, pour examen à la quarante-huitième session des organes subsidiaires (avril-mai 2018), notamment, mais non exclusivement, les points ci-après :

a) Modalités de mise en œuvre des résultats des cinq ateliers de session tenus sur les questions relatives à l'agriculture et autres thèmes pouvant découler ultérieurement de ces travaux ;

b) Méthodes et approches applicables à l'évaluation de l'adaptation, des retombées positives de l'adaptation et de la résilience ;

c) Carbone du sol, santé des sols et fertilité des sols améliorés dans les systèmes applicables aux pâturages et aux terres cultivables ainsi que les systèmes intégrés, y compris la gestion des ressources en eau ;

d) Utilisation des nutriments et gestion du fumier améliorées dans l'optique de systèmes agricoles durables et résilients ;

e) Systèmes d'élevage améliorés ;

f) Dimension socioéconomique et dimension liée à la sécurité alimentaire des changements climatiques dans le secteur agricole ;

3. *Demande* que toute activité du secrétariat découlant des dispositions du paragraphe 1 ci-dessus soit engagée sous réserve de la disponibilité de ressources financières ;

4. *Prie* les organes subsidiaires de rendre compte des progrès accomplis dans les travaux évoqués au paragraphe 1 ci-dessus, et des résultats issus de ces travaux, à la vingt-sixième session de la Conférence des Parties (novembre 2020).

² Les Parties sont invitées à communiquer leurs vues via le portail prévu à cet effet, à l'adresse : <http://www.unfccc.int/5900>. Les observateurs doivent envoyer leurs observations par courrier électronique à l'adresse : secretariat@unfccc.int.